

PROCEDURE ADMINISTRATIVES POUR LES FORMATIONS
SUR LES NOUVELLES CCN ET CLASSIFICATION
- FONDS CONVENTIONNELS OPH



## Guide Action de formation -Nouvelle CCN et Nouvelle Classification

## **PREAMBULE**

Depuis 2018, les branches des OPH et COOP HLM sont fusionnées avec un délai de cinq ans pour négocier en vue de la convergence des dispositifs conventionnels existants.

Le 28 novembre 2024 a été créé une nouvelle branche **Organismes publics et coopératifs de l'habitat social (OPCHS)**, rassemblant les OPH, sociétés de coordination, SEM agréées logement social adhérentes à la FOPH et les Coop'HLM.

Dans ce contexte de fusion, une **nouvelle convention collective et nouvelle classification** ont été mises en place. S'appuyant plus sur les dispositions de l'ancienne convention collective des OPH, cette convention comporte de nouvelles dispositions et des mises en conformité de dispositions à la suite des évolutions législatives et règlementaires. Elle contient également une nouvelle grille de classification des métiers, applicable au plus tard le 1er janvier 2026.

Les actions de formation débutent en avril 2024.

3 organismes de formation ont été retenus pour ces actions par les branches :

- KPMG-ALGOE : pour la classification
- CAPSTAN: pour la convention collective

Merci de bien lire ce guide et les éléments à indiquer dans vos demandes.



## Guide Action de formation -Nouvelle CCN et Nouvelle Classification

# Etapes clés

Schéma récapitulatif de la procédure administrative pour cette action de formation :

L'adhérent inscrit

le salarié à la formation auprès de l'OF

Déroulement de la session

Avec la facture reçue,
l'adhérent fait sa
Demande de
Remboursement (DR) sur
le site Uniformation.fr
(sous 15 jours après
reception de la facture).

Uniformation paye l'adhérent pour les frais annexes en cas de session en présentiel uniquement















L'adhérent fait sa Demande Financière (DAF) sur le site Uniformation.fr au plus tard 15 jours avant la session\*

\*Une latitude sur le délai sera tolérée pour les formations d'avril/début mai, et les sessions qui ne seraient pas complètes. L'adhérent reçoit sous 15 à 30 jours la facture par l'OF, au nom de l'adhérent

Uniformation paye
I'OF (cout
pédagogique et
repas du midi
uniquement)



Nous vous remercions de bien suivre le process. En effet, si les modalités ci-dessous pour les DAF et les DR ne sont pas respectées, Uniformation ne sera pas en capacité de payer l'organisme de formation en temps voulu.



## SOMMAIRE

#### **3 ETAPES:**

1/ S'INSCRIRE A LA FORMATION AUPRES DE L'OF – slide 5

2/ FAIRE SA DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES D'UNIFORMATION – slide 8

3/ FAIRE SA DEMANDE DE REMBOURSEMENT AUPRES D'UNIFORMATION – slide 20



# 1. S'inscrire à la formation

## **FORMATION SUR LA CCN**

L'inscription des apprenants se fait auprès de l'organisme de formation en se complétant le formulaire d'inscription automatisé via le lien : <u>Inscription Formations CCN OPCHS</u>

Un email vous sera envoyé pour confirmer la date d'inscription à la session.

## Pour voir les dates et lieux des formations :

https://www.foph.fr/documentation/convention-collective/formation-sur-la-convention-collective-de-la-branche-opchs

Les sessions peuvent accueillir entre 6 stagiaires et 15 en présentiel / 12 en distanciel.

Afin de permettre l'accès aux formations à tous les OPH, merci de ne pas inscrire plus de 6 stagiaires sur une même session

Toute session à moins de 6 stagiaires sera annulée.



# 1. S'inscrire à la formation

## FORMATION SUR LA NOUVELLE CLASSIFICATION OPH/COOP

2 organismes de formation : KPMG - ALGOE

## 1/ KPMG

L'inscription des stagiaires se fait auprès de l'organisme de formation par envoi du bulletin d'inscription par courriel à l'adresse dédiée : fr-classification-oph-coop-hlm@kpmg.fr

## 2/ ALGOE:

L'inscription des stagiaires se fait auprès de l'organisme de formation par courriel à l'adresse dédiée : contact.classifications.OPCHS@algoe.fr

#### Pour voir les dates et lieux des formations :

https://www.foph.fr/documentation/convention-collective/formations-sur-la-nouvelle-classification-de-la-branche-opchs

Les sessions peuvent accueillir entre 6 stagiaires et 12 en présentiel / 15 en distanciel. Afin de permettre l'accès aux formations à tous les OPH, merci de ne pas inscrire plus de 6 stagiaires sur une même session Toute session à moins de 6 stagiaires sera annulée.

# 2. Saisir sa demande d'aide financière

Une fois l'inscription faite auprès de l'OF, l'OF vous transmettra une **confirmation d'inscription** pour chaque stagiaire. <u>L'OF n'aura pas à fournir de devis ni de programme</u>. Les programmes sont accessibles sur le site de la FOPH :

- Programme Classification
- Programme CCN

Vous devrez ensuite transmettre à Uniformation une **demande d'aide financière (DAF)** qui sera à saisir en ligne sur votre espace privé adhérent UNIFORMATION accompagnée de la confirmation d'inscription.

Il est demandé de faire une DAF par confirmation d'inscription reçue par l'OF.

Ex : une confirmation individuelle d'un stagiaire = 1 DAF Une confirmation collective pour plusieurs stagiaires d'une même structure = 1 DAF

Cette demande doit être transmise à l'OPCO **au moins 15 jours avant le début de la formation** (une exception sera faite pour les <u>sessions d'avril</u> où les délais seront de facto raccourcis)

**Attention stagiaires en CDD** : assurez-vous qu'ils soient bien couverts par leur contrat de travail pendant toute la durée de la formation.



**Guide Action de** formation -Nouvelle CCN et Nouvelle Classification

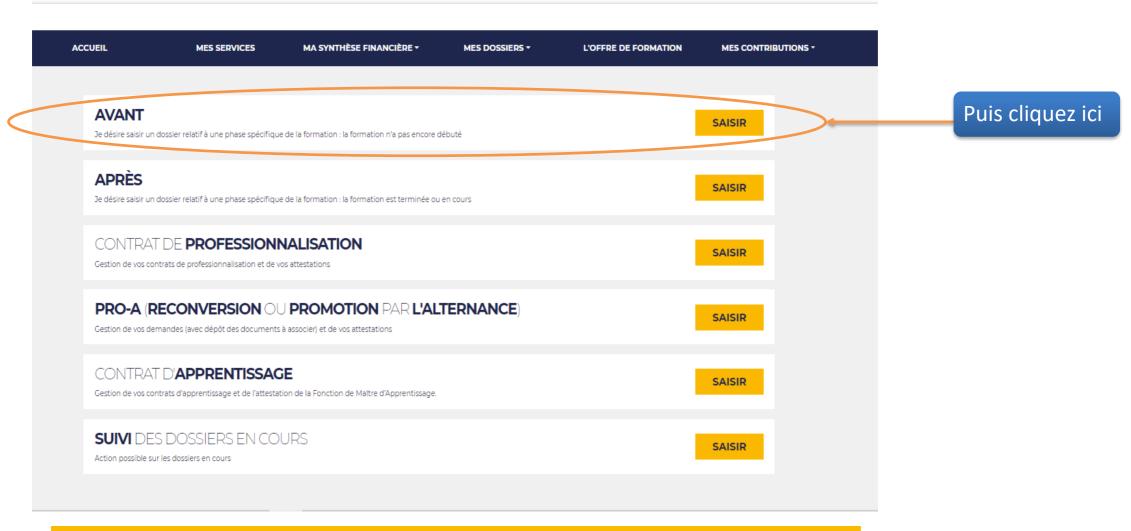
# 2. Commnent saisir sa DAF:

1. Connectez-vous à votre espace privé via notre site internet www.uniformation.fr/





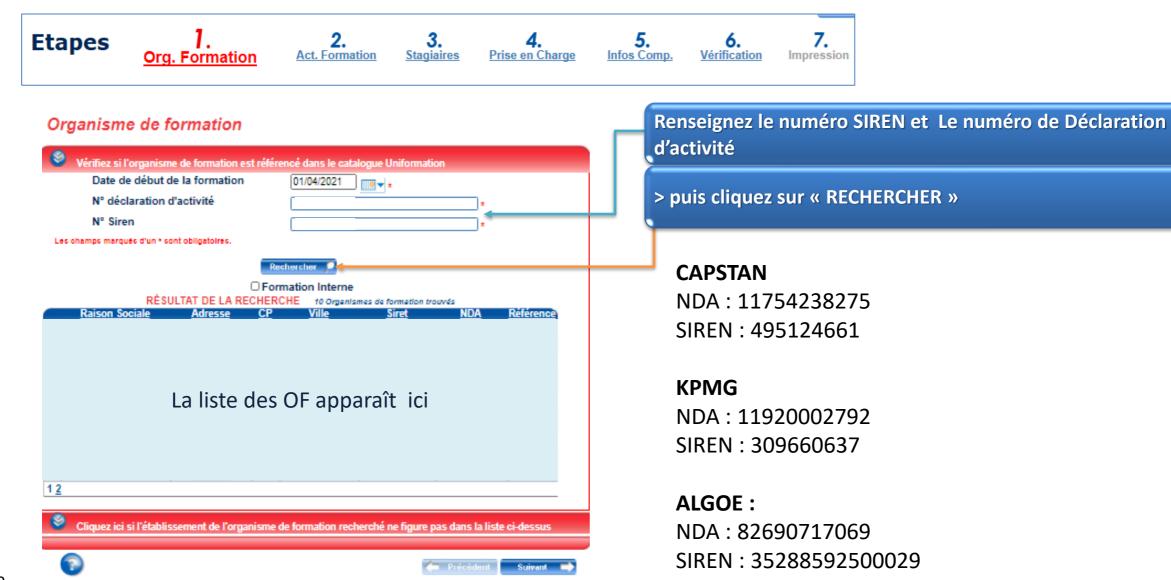
## 2. Dans l'onglet « MES DOSSIERS » cliquez sur « SAISIR »



Pour garantir la complétude de votre dossier vous devrez ensuite remplir tous les renseignements obligatoires en 6 étapes décrites ci-après.



# Étape 1 – L'organisme de formation



# Étape 2 – L'action de formation

Remplissez tous les champs obligatoires signalés par un \* comme suit :

Intitulé : recherchez directement le nom de la formation pré-indiqué suivant :

« DAFU Branche OPCHS - Nouvelle CCN »

Ou

« DAFU Branche OPCHS - Nouvelle classification »

Intitulé libre : ne rien indiquer

Diplôme d'Etat : indiquez non

Email contact adhérent : indiquez le contact du RH

Dates et durée de formation : Indiquez 7 heures réparties sur 1 JOUR

Lieu de formation : si distanciel indiquez FOAD

Priorité branche : indiquez « Aucune priorité »

Type de formation : indiquez « Action de formation »

Formation DPC: cocher non

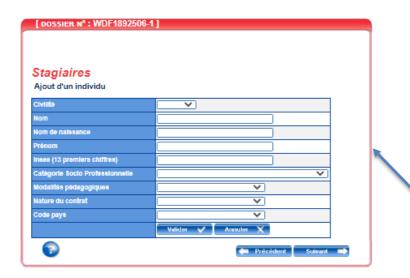
[ DOSSIER N° : WDF2944870-1 ]	Définition de l'action de formation		
Action de formation			
Intitulé	Sans Indication *		
Intitulé libre			
Modalités pédagogiques	*		
Diplôme d'Etat	○Oui ○Non*		
Référence Adhérent			
Email contact Adhérent	*		
	r communiquer avec vous dans le cadre de l'instruction		
de la demande. Elle est essentielle pour le suivi de v	rotre dossier. Renseignez-la avec soin !		
Date de début de la formation  Date de fin de la formation	*		
Durée de la formation	* heures		
Duree de la formation	réparties sur * jours		
Code postal	*		
Lieu de la formation (Ville)	*		
Priorité branche OPH	∨ * €		
Type de formation *	Action de formation 🗸		
Saisir les dates et la durée de la forn	nation complète si elles sont différentes de la demande		
Date de début	*		
Date de fin	<b>■</b> ▼ *		
Durée de la formation	heures		
Formation relevant du Développement Professionnel Continu des personnels de			
santé (DPC) ? ○ Oui ○ Non			
	Précédent Suivant		

## Etape 3 – Les stagiaires

En application de l'article L. 6353-10 du code du travail, depuis le 4 mai 2017, les OPCO doivent recueillir le NIR afin de transmettre les informations relatives aux actions de formation (article 81 de la loi n°2016-1088 du 8 aout 2016 et du décret n°2017-772 du 4 mai 2017 relatif à l'alimentation de la plateforme AGORA).

Ainsi, le 12° du C de l'article 2 du décret n° 2019- 341 du 19 avril 2019 (décret cadre NIR) autorise les Opérateurs de Compétences à collecter le NIR pour le partage d'informations prévu dans le cadre de la plateforme AGORA.

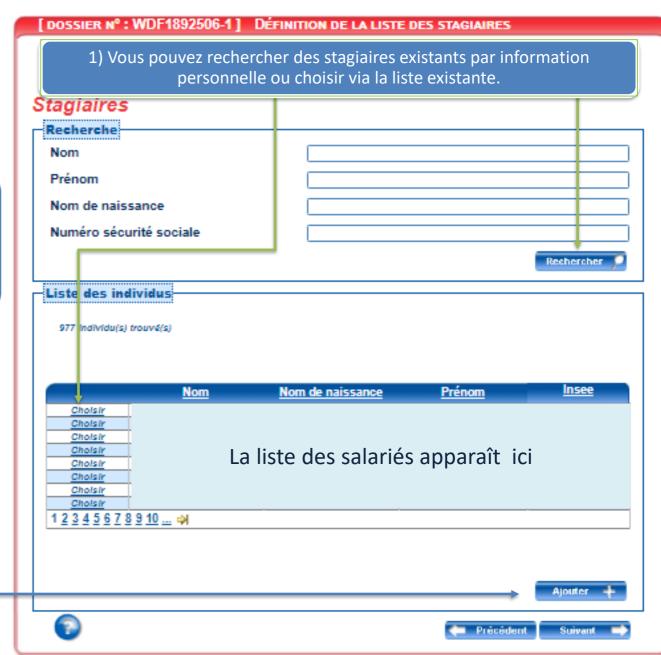
2) Vous pouvez créer de nouveaux salariés en cliquant sur « Ajouter +». Il suffira de remplir tous les renseignements ci-dessous. Le N° INSEE ou NIR = 13 chiffres du N° de sécurité sociale. Cas particulier: pour les N° provisoires, un correctif est en cours. En attendant remplacez les chiffres par 11111... sinon rapprochez-vous de votre délégation.



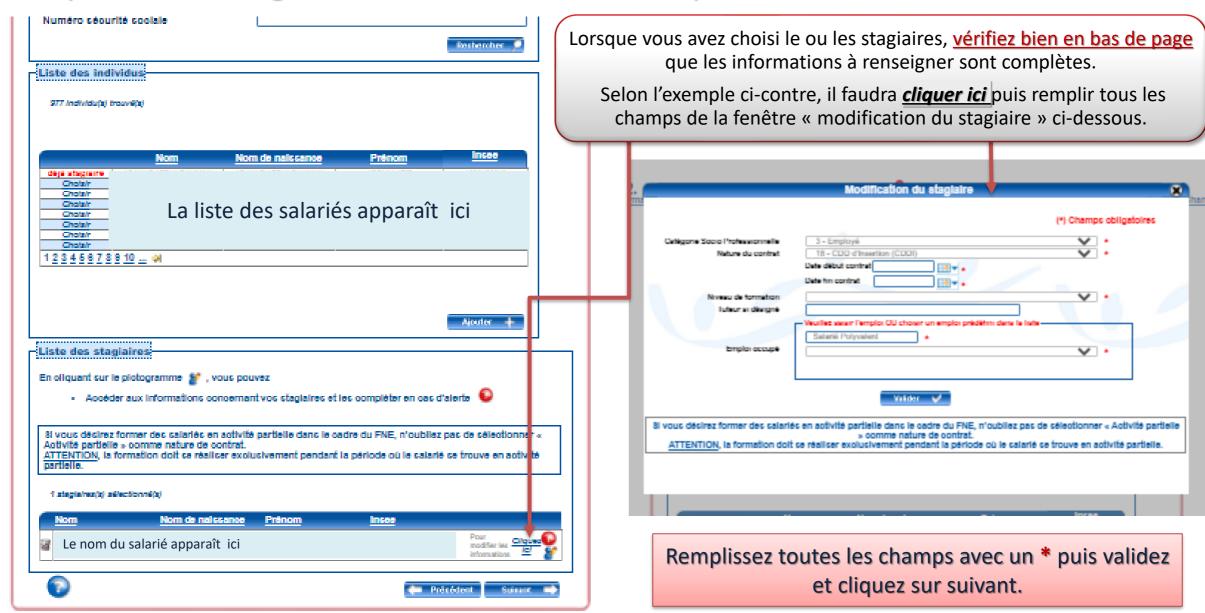








# Étape 3 – Les stagiaires - Informations incomplètes !



# Étape 4 – La prise en charge

2. Formation





**Cout pédagogique :** indiquez sur le montant TTC suivant (ce prix est par stagiaire. Il comprend <u>le coût pédagogique ET les frais de repas du midi</u> **lorsque la session est en présentiel**). Merci d'indiquer ces couts :

- Pour CAPSTAN: 248 euros TTC (distanciel) / 276 euros + 30 euros = 306 euros TTC (présentiel)
- POUR KPMG: 264 euros TTC (distanciel) / 264 euros + 30 euros = 294 euros TTC (présentiel)
- Pour ALGOE: 300 euros TTC (distanciel) / 470 euros + 30 euros = 500 euros TTC(présentiel)

**Rémunération**: cochez non

**Frais annexes stagiaires**: pour les sessions en présentiel, indiquez s'il y a lieu le montant des frais annexes prévus.

Le remboursement de ces frais se fera au réel et ne pourra dépasser le barème OPCO. Pour rappel :

Repas: 30€/stagiaire/jour

Hébergement : 110 € hors paris - 160€ paris intra muros

Transport : sncf remboursement sur la base des frais réels, avion et train base d'un billet de classe économique, voiture : application du barème fiscal 6cv, autre frais : au réel (péage, bus, taxi...)

#### Attention:

- Si ces frais sont mobilisables, vous devrez être en capacité de fournir, en cas de contrôle par l'OPCO ou par l'Etat, tout justificatif comptable de ces dépenses (Factures, ticket de restauration ou une note de frais signée par le salarié et la structure)
- Les frais annexes ne pourront faire l'objet de remboursement par l'OPCO si la session est annulée. Merci de vous organiser en ce sens.

[DOSSIER N°: WDF1892506-1] INFORMATIONS SUR LA PRISE EN C	HARGE
DEMORDE	
Prise en charge demandée Saisir les différents montants en euros.	
Coût pédagogique (pour les formations internes, ce coût correspond au salaire du personnel enseignant salarié de l'e	intreprise)
Pour les entreprises assujetties à la TVA, Mnt HT	€
<ul> <li>Pour les entreprises exonérées de TVA, Mnt TTC</li> </ul>	€
Rémunération du personnel en formation	€
Les salariés bénéficiaires de la formation seront-ils remplacés ? Oui O Non *	
Frais annexes du personnel en formation	
Hébergement : nombre de nuits d'hôtel soit	€
Restauration : nombre total de repas	€
Déplacements : train, voiture, : kilométrage soit	€
Autres frais : nature	€
TOTAL	€
•	
Précédent	Suivant ⇒

# Étape 5 – La verification avant envoi

Si tous les voyants sont au vert, cliquez sur suivant.

Si un voyant Rouge apparaît, cliquez sur l'étape à compléter et vérifiez les informations obligatoires identifiées par un \*

# [ DOSSIER N° : WDF1892506-1 ] VÉRIFICATION DE SAISIE DES ÉTAPES

## Vérification de saisie

Je retourne aux étapes incomplètes

CHOIX DE L'ORGANISME DE FORMATION

DÉFINITION DE L'ACTION DE FORMATION

DÉFINITION DE LA LISTE DES STAGIAIRES

INFORMATIONS SUR LA PRISE EN CHARGE DEMANDÉE

VÉRIFICATION DE SAISIE DES ÉTAPES











Les informations requellies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la mise à disposition du web privé. La collecte est fondée sur l'exécution du contrat de gestion des actions de formation. Les données sont uniquement destinées au services administratifs d'Uniformation dont le clège social est situé au 43, boulevard Diderot, 76012 Paris. Elles seront conservées le temps nécessaire pour répondre aux obligations en matière de gestion des actions de formation. Conformément à la Loi «informatique et Libertés» n°78-17 du 08 Janvier 1973 modifiée et au Réglement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant ou pouvez demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification, d'un droit à la portabilité et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (of. cellufr pour plus d'informations sur vos droits). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, sous réserve de justifier de votre identité, en contactant notre délègué à la protection des données (DPO) : dpo@uniformation.fr . 8I vous estimez après nous avoir contactés que vos droits ne sont pas respectés, vous pourrez à tout moment saisir l'autorité de contrôle (CNIL).





# Étape 6 –Transmission des pièces *justificatives*

Merci de ne pas tenir compte de la liste ci-contre.

Transmettre la confirmation d'inscription envoyée par l'OF, ainsi que le programme de la formation accessible sur le site de la FOPH ici :

Programme Classification Programme CCN

Pour cela, cliquez ici.

Si vous rencontrez des difficultés lors de la transmission des pièces vous pourrez toujours imprimer le dossier et nous le renvoyer par courrier. Le délai de traitement sera alors impacté par les délais postaux. Ce mode n'est pas à privilégier.

La saisie de votre demande d'aide financière est terminée : vous devez nous la transmettre accompagnée des pièces nécessaires à son traitement :

- Devis détaillé (précisant HT ou TTC) au nom de l'employeur indiquant le nombre d'heures théoriques et pratiques 🕕
- Pièce complémentaire pour un cofinancement régional ou national
- Plan de formation de l'entreprise ou courrier de l'employeur attestant de l'utilisation du budget conventionnel sur l'année N U
- Programme de formation
- FNE- copies de la décision d'autorisation d'activité partielle ou de la décision d'homologation formulée par la Direccte sur la base de l'accord d'entreprise pour l'activité partielle de longue durée
- ENE- Demande de subvention



Selon le dispositif de financement mobilisé (notamment dans le cas de cofinancements externes, et selon les exigences des financeurs), des pièces complémentaires pourraient vous être demandées.

Si votre entreprise est placée en activité partielle, activité partielle de longue durée ou qu'elle a des difficultés économiques au sens de l'article L.1233-3 du Code du Travail à l'exclusion de la cessation d'activité et que vous souhaitez faire une demande au titre du Fonds national pour l'emploi - Formation, vous devez impérativement joindre les 2 pièces FNE listées ci-

Vous avez une information complémentaire à nous communiquer, cliquez ici

Depuis le 1er janvier 2020, le traitement de vos demandes d'aide financière est entièrement dématérialisé. Pour en savoir plus cliquez : ici

Pour un traitement rapide de votre dossier, nous vous invitons à transmettre vos pièces en



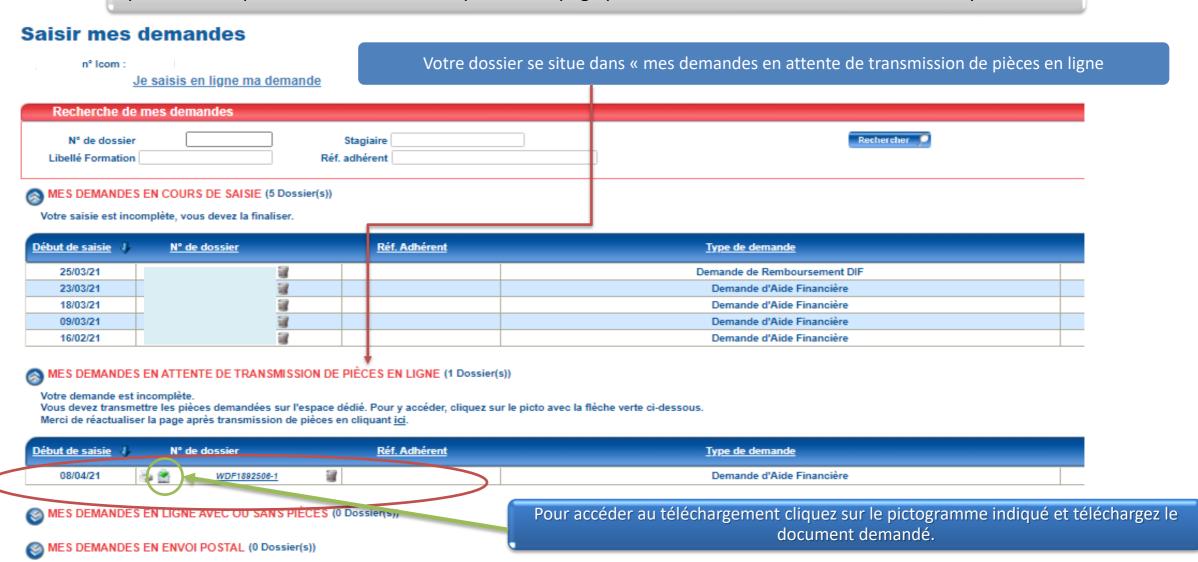
Si vous n'avez pas la possibilité de transmettre les pièces en ligne, cliquez ici pour imprimer et envoyer la demande et les pièces par courrier à Uniformation.





# Étape 6 - Transmission des pièces justificatives

Après avoir cliqué sur « transmission de pièces » la page précédente s'est refermée et vous a renvoyé à celle-ci.



Le suivi des dossiers envoyés à Uniformation est à visualiser dans le menu Consulter mes dossiers de formation de la page d'accueil

# Étape 6 - Transmission des pièces justificatives et fin de saisie



#### ESPACE DE TRANSMISSION DE PIECES EN LIGNE



Quitter

Dans « <u>Devis détaillé</u> », télécharger la confirmation d'inscription.

Dans « <u>Programme</u> », télécharger le programme de la formation.

Cliquer sur « Transmettre »



Pièces déjà transmises

Nom du fichier

Type

Action

Formulaire DAF\_08 avr. 21.pdf

Formulaire

Suppression impossible

## Vous avez des difficultés de navigation avec votre espace privé **UNIFORMATION?**

Alors ceci pourra peut-être vous aider.

Plusieurs actions sur votre espace privé nécessitent l'affichage d'une fenêtre pop-up, notamment lors de la saisie de DAF pour l'ajout des pièces jointes. Lorsqu'une fenêtre pop-up est bloquée sur un site, l'icône suivant

s'affiche dans la barre d'adresse du navigateur :



Certains navigateurs bloquent ces fenêtres jugées intempestives car elles correspondent souvent à de la publicité.

Nous vous invitons à autoriser les pop-up pour le site Uniformation en suivant les étapes suivantes :

#### Si vous utilisez chrome

- 1 Sur votre ordinateur, ouvrez chrome.
- 2 Accédez à une page où les pop-up sont bloqués.
- 3 Dans la barre d'adresse, cliquez sur Pop-up bloqués
- 4 Cliquez sur le lien correspondant au pop-up que vous voulez afficher.
- 5 Pour toujours afficher les pop-up d'un site donné, sélectionnez : Toujours autoriser les pop-up et les redirections de [site] > ok.

#### Si vous utilisez Mozilla Firefox

- 1 Ouvrez le menu Outils en haut à droite de votre navigateur.
- 2 Cliquez sur Options.
- 3 Cliquez sur l'onglet Contenu.
- 4 A côté de Bloquer les fenètres pop-up, cliquez sur Exceptions..
- 5 Insérer https://opca.uniformation.fr/web prive2/ et cliquez sur Autoriser.

## Si vous utilisez Safari Apple depuis un ordinateur MAC

- 1 Cliquez sur Safari dans le menu.
- 2 Cliquez sur Préférences.
- 3 Cliquez sur Sites Web.
- 4 Sélectionner le site https://opca.uniformation.fr/web\_prive2/ dans la colonne de droite.
- 5 Dans « Options » Bloqueurs de contenu, cliquez sur Désactivé.

## 3. La Demande de Remboursement

Pour rappel, pour ces formations, un <u>paiement de l'organisme formation est prévu directement par Uniformation</u>. Cependant, pour des raisons de formulation, cette demande de recouvrement de facture est désignée par « demande de remboursement » sur le site d'Uniformation comme dans ce mode op.

La demande de remboursement doit parvenir à Uniformation dès réception des pièces justificatives de l'organisme de formation et au maximum **15 jours après**.

Les pièces qui vous seront envoyées par l'OF:

- Certificat de réalisation au nom du stagiaire
- Facture au nom de votre organisme



**Guide Action de** formation -Nouvelle CCN et Nouvelle Classification

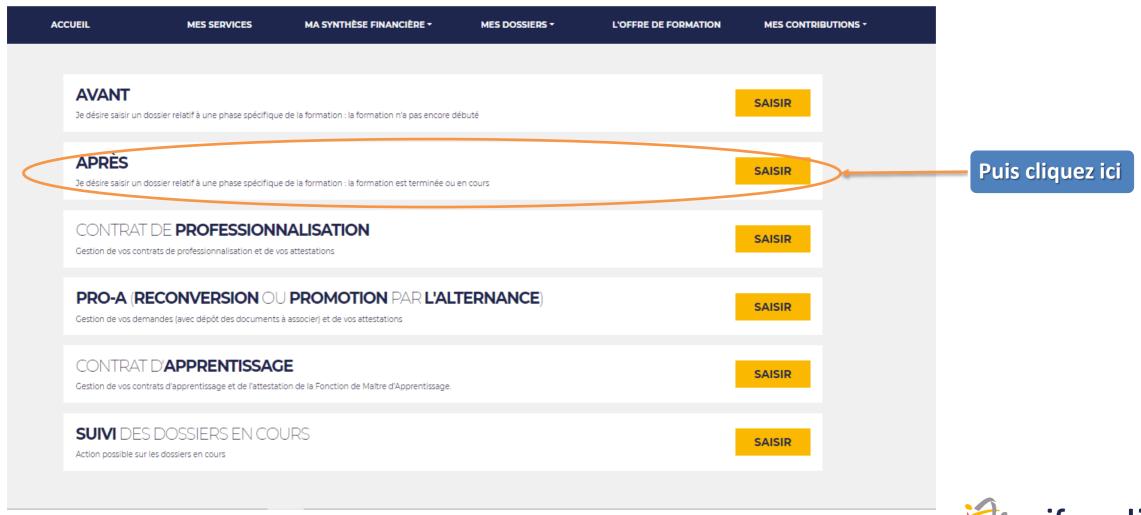
## 3. La Demande de Remboursement

1. Connectez-vous à votre espace privé via notre site internet www.uniformation.fr/



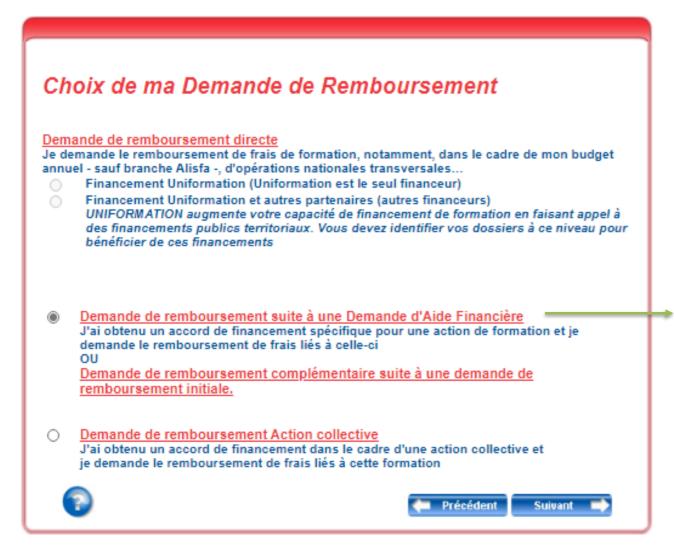


## 2. Dans l'onglet « MES DOSSIERS » cliquez sur « SAISIR »





## 3. Choix de la demande de remboursement



Vous avez obtenu un accord de prise en charge de la part d'Uniformation.



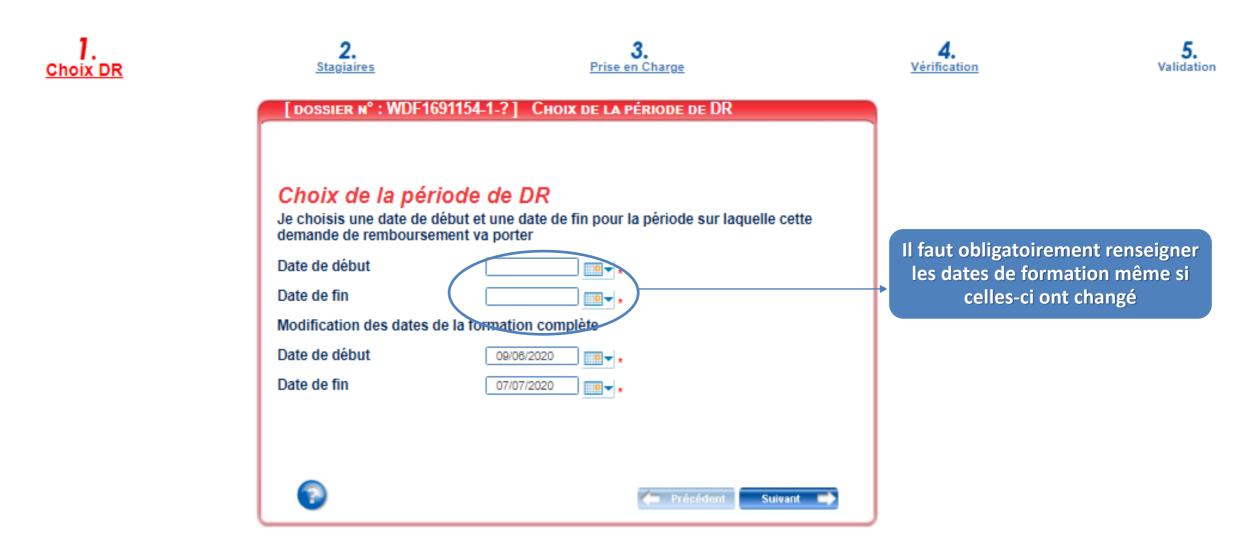
## 4. Choix de la demande de remboursement



Cliquez sur le dossier concerné par votre demande de remboursement



## Étape 1 – Choix de la demande de remboursement



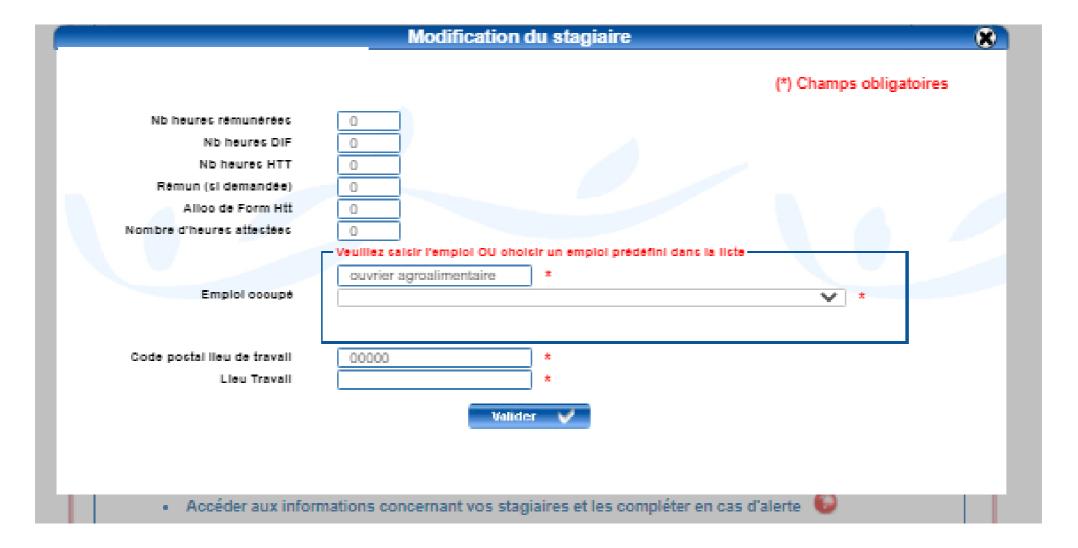
## **Étape 2** – Liste des stagiaires

En application de l'article L. 6353-10 du code du travail, depuis le 4 mai 2017, les OPCO doivent recueillir le NIR afin de transmettre les informations relatives aux actions de formation (article 81 de la loi n°2016-1088 du 8 aout 2016 et du décret n°2017-772 du 4 mai 2017 relatif à l'alimentation de la plateforme AGORA). Ainsi, le 12° du C de l'article 2 du décret n° 2019- 341 du 19 avril 2019 (décret cadre NIR) autorise les Opérateurs de Compétences à collecter le NIR pour le partage d'informations prévu dans le cadre de la plateforme AGORA.



Voici la liste des stagiaires pris en charge conformément à l'accord initial.

## Assurez-vous d'avoir rempli l'ensemble des champs obligatoires avant de valider



## **Étape 3** – La prise en charge

Dans « cout pédagogique / TTC » : <u>le cout pédagogique ET</u> les frais de repas réels sur la même ligne pour le présentiel

Pour **CAPSTAN**: 248 euros TTC (distanciel) / 276 euros + frais repas réels (présentiel)

POUR **KPMG**: 264 euros TTC (distanciel) / 264 euros + frais repas réels (présentiel)

Pour **ALGOE**: 300 euros TTC (distanciel) / 470 euros + 30 euros = 500 euros TTC(présentiel

Les frais annexes stagiaires le cas échéant (repas du soir, nuitées, déplacement).

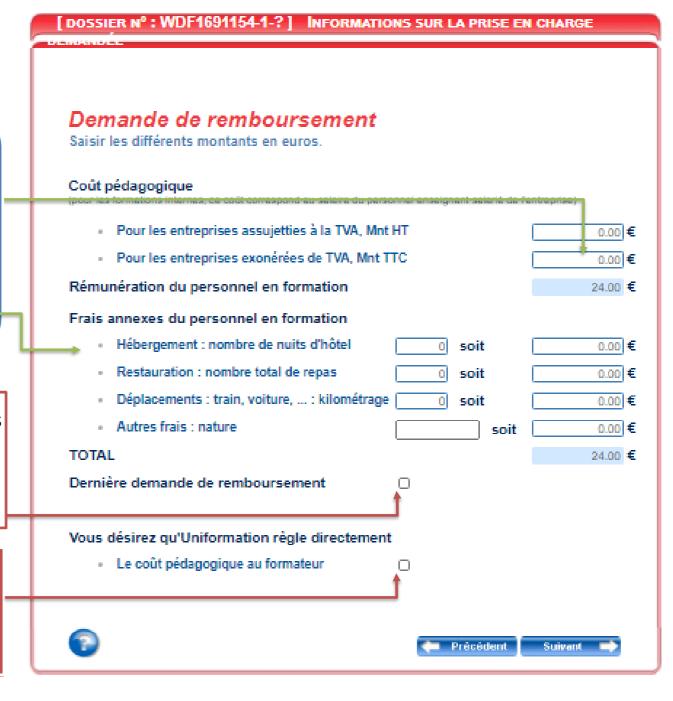
Si c'est votre dernière demande de remboursement alors n'oubliez pas de cocher cette case.

Elle permet aux services d'Uniformation, une meilleure gestion des dossiers.

## **UNIFORMATION** règlera:

La facture du cout pédagogique et des frais de repas à l'organisme de formation.

Cochez bien cette case!



## **Étape 4** – La vérification avant envoi

Si tous les voyants sont verts, cliquez sur suivant.

Si vous avez un voyant Rouge, cliquez sur l'étape à compléter et vérifiez les informations obligatoires avec un \*

#### [ DOSSIER N° : WDF1691154-1-? ] VÉRIFICATION DE SAISIE DES ÉTAPES

## Vérification de saisie

Je retourne aux étapes incomplètes

CHOIX DE LA PÉRIODE DE DR

DÉFINITION DE LA LISTE DES STAGIAIRES

INFORMATIONS SUR LA PRISE EN CHARGE DEMANDÉE

VÉRIFICATION DE SAISIE DES ÉTAPES









Les informations requeilles font l'objet d'un traitement informatique destiné à la mise à disposition du web privé. La collecte est fondée sur l'exécution du contrat de gestion des actions de formation. Les données sont uniquement destinées au services administratifs d'Uniformation dont le siège social est situé au 43, boulevard Diderot, 76012 Paris. Elles seront conservées le temps nécessaire pour répondre aux obligations en matière de gestion des actions de formation. Conformément à la Loi «Informatique et Libertés» n°78-17 du 08 Janvier 1878 modifiée et au Réglement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant ou pouvez demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification, d'un droit à la junitation du traitement de vos données (of. coll.fr pour plus d'informations sur vos droits). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, sous réserve de justifier de votre identité, en contactant notre délégué à la protection des données (DPO) : dpo@uniformation.fr . 8I vous estimez après nous avoir contactés que vos droits ne sont pas respectés, vous pourrez à fout moment salsir l'autorité de contrôle (CNIL).





## Étape 5 – Choix du mode de transmission des pièces justificatives

#### Cliquez ici

Le Centre de Traitement National (CTN) d'UNIFORMATION recevra le dossier dès le lendemain.

Si vous rencontrez des difficultés lors de la transmission des pièces vous pouvez imprimer le dossier et nous le renvoyer par courrier. Le délai de traitement sera alors impacté par les délais postaux. Ce mode n'est pas à privilégier.

#### DOSSIER N°: WDF1691154-1-?] TRANSMISSION ET VALIDATION

La saisie de votre demande de remboursement est terminée ; vous devez nous la transmettre accompagnée des pièces nécessaires à son traitement :

- Le récapitulatif des documents obligatoires se modifie en fonction des fonds utilisés et du contrôle qui suit l'exercice.
- Dans cette action de formation, merci de transmettre uniquement :
  - la facture détaillée du coût pédagogique et des frais de repas du midi
  - Le certificat de réalisation
  - Pièces justificatives pour les Frais annexes stagiaires en cas de sessions en présentiel

Vous avez une information complémentaire à nous communiquer, cliquez ici

Pour un traitement rapide de votre dossier, nous vous invitons à transmettre vos pièces en ligne.

Transmettre en ligne les pièces 🤘

Si vous n'avez pas la possibilité de transmettre les pièces en ligne, cliquez ici pour imprimer et envoyer la demande et les pièces par courrier à Uniformation.





## **Étape 6** – Choix du mode de transmission des pièces justificatives

Après avoir cliqué sur « transmission de pièces » la page précédente s'est refermée et vous a renvoyé à celle-ci.

Saisir mes demandes	Votre dossier s	er se situe dans « mes demandes en attente de transmission de pièces en ligne			
Je saïsis en ligne ma demande		·			
Recherche de mes demandes					
N° de dossier Stagiaire Libellé Formation Réf. adhérent		Rechercher			
MES DEMANDES EN COURS DE SAISIE (1 Dossier(s))  Votre saisie est incomplète, vous devez la finaliser.					
<u>Début de saisie</u>	Réf. Adhérent	<u>Type de demande</u>	<u>Intitulé de</u>		
24/02/21 <u>WDF1860811-1</u>		Demande d'Aide Financière			
MES DEMANDES EN ATTENTE DE TRANSMISSION DE PIÈCES EN LIGNE (1 Dossier(s))  Votre demande est incomplète.  Vous devez transmettre les pièces demandées sur l'espace dédié. Pour y accéder, cliquez sur le picto avec la flèche verte ci-dessous.  Merci de réactualiser la page après transmission de pièces en cliquant <u>ici</u> .					
<u>Début de saisie</u> N° de dossier	Réf. Adhérent	<u>Type de demande</u>	<u>Intitulé de</u>		
07/04/21 WDF1691154-1-?	LOURENCO2020-01	Demande de Remboursement Suite DAF	COMPÉTEN		
MES DEMANDES EN LIGNE AVEC OU SANS PIÈCES (0 Dossier(s))		Pour accéder au téléchargement cliquez sur le pictogramme indiqué et téléchargé l'ensembles des documents demandés en vous assurant de la complétude du dossier.			
MES DEMANDES EN ENVOI POSTAL (0 Dossier(s))	Tout dossier incomplet fera l'objet d'une relance systématique				

## Étape 7 – Transmission des pièces justificatives et fin de saisie.

Liste des documents obligatoires pour le remboursement de toutes actions de formation à télécharger un après l'autre sont :

- Certificat de réalisation
- Facture détaillée du coût pédagogique et des frais de repas du midi.

Concernant les frais annexes, l'employeur conserve les justificatifs en cas de contrôle de nos services.

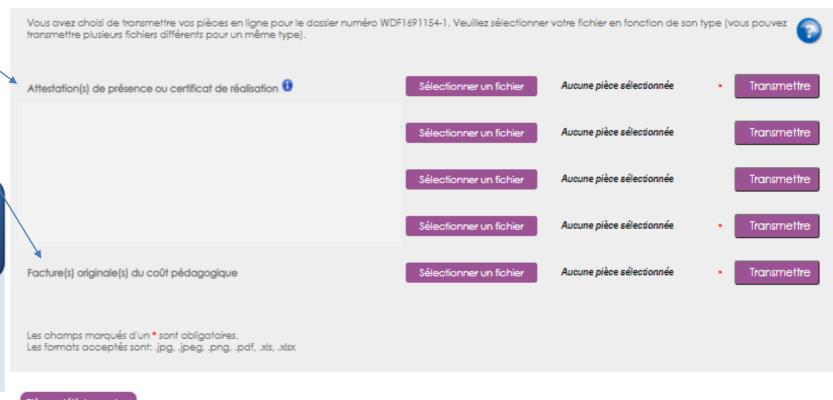
- Hébergement : facture des nuits d'hôtel, et petit-déjeuner...
- Déplacement : billets d'avion, de train, note de frais ou ticket de péage...
- Repas du soir : facture et note de frais...



#### ESPACE DE TRANSMISSION DE PIECES EN LIGNE



Quitte



Pièces déjà transmises

 Nom du fichier
 Type
 Action

 Formulaire DR\_07 avr. 21.pdf
 Formulaire
 Suppression impossible

Je certifie avoir pris connaissance et accepté la Charte de contrôle

Cocher la charte de contrôle puis envoyer les pièces.

31